

MAIRIE DE MALAFRETAZ

2024-42

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le vingt-huit octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 24 octobre 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Christophe TRIPOZ, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, Mme Florence PIRAT

Excusé : M. Bruno BOURY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON

VENTE D'UNE REMORQUE

Monsieur le Maire rappelle la présence d'une remorque non utilisée, stockée derrière le bâtiment de la Cure.

Le conseil municipal a décidé de vendre aux enchères la remorque sur le site AGORA STORE. La mise à prix était de 390€.

L'enchère la plus haute s'est élevée à 1 342.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de vendre la remorque, sur le site AGORA STORE.

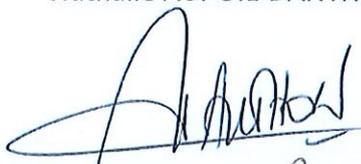
Accepte l'enchère la plus élevée de 1 342.00€

Autorise monsieur le maire à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce projet ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Nathalie AUPOIL-DANTHON



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 27/11/24
Publiée le 27/11/24
Le Maire,
G LEROUX

Le Maire,
Gary LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20241028-2024102842-DE
Date de télétransmission : 27/11/2024
Date de réception préfecture : 27/11/2024

